

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du Code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Depuis le 1er Janvier 2018, la réglementation prévoit l'obligation de vérification des compétences des intervenants à proximité des réseaux, qui doivent posséder une « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR).

PUBLIC CONCERNE

Intervenant chargé d'exécuter des travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés.

PRE-REQUIS

Maîtrise de la langue française
Maîtrise minimale de l'outil informatique

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Acquérir les connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

CONTENU :

• **Le contexte et la réglementation**

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs).
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.
- La terminologie employée dans la réglementation anti endommagement.

• **La mise en œuvre du chantier**

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Les conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

• **Savoir préparer son intervention**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Savoir les localiser selon leurs classes.
- Repérer les réseaux sur plan.

• **Travailler à proximité des réseaux**

- Les règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux.
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

• Que faire en cas d'anomalies

- Les mesures à respecter en cas d'accident.
- La déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation comportera un temps d'appropriation du contenu, puis un temps d'exercice qui permettra de vérifier l'acquisition des connaissances nécessaires avant le passage de l'examen.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Tablette mise à disposition des participants le temps de passer leur test
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation

- Vérification des acquis par des tests durant la formation, préparant au test final
- Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels et habilité AIPR

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée lorsque le stagiaire a réussi le test final sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Une attestation de réussite à l'examen est remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

DUREE FORMATION

1 journée, soit 7 heures de face à face pédagogique.

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé tous les 5 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 1 personne

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.